

#Luberon2039

CONSTRUISONS  
NOTRE AVENIR

# SPÉCIAL RÉVISION DE LA CHARTE du Parc naturel régional du Luberon

#Luberon2039

- À quoi ressemblera notre territoire dans 15 ans ?
- Le climat aura-t-il changé ?
- Comment habiterons-nous les villes et les villages ?
- Comment nous déplacerons-nous ?
- Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ?
- Où iront-ils travailler ?

Le 13 décembre 2019, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon. D'ici 2024, le Parc du Luberon va ainsi redéfinir et proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prenne en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Cette démarche se déroulera en 2 phases. D'abord, il s'agira de réaliser un diagnostic de territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009/2024. La seconde phase sera consacrée à l'écriture du projet sur la base des enjeux que nous aurons collectivement définis pour les 15 prochaines années.

# Le parc naturel régional : un classement ministériel

Un parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturels et culturels.

Le territoire d'un parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du ministre en charge de l'Environnement, pour une durée de 15 ans renouvelable.

En 1977, le Luberon est devenu le 18ème parc naturel régional français.

Depuis, le classement a été renouvelé en 1997 et 2009.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat : la Charte du Parc.

## Un projet de territoire, une Charte pour l'avenir

**La révision de la Charte** est l'étape obligatoire pour que le territoire reste classé Parc. Elle vise à tirer les enseignements de la mise en œuvre de la précédente Charte (bilan, évaluation), à identifier les nouvelles problématiques auxquelles sont confrontées les communes (le diagnostic) et à définir le nouveau projet de protection et de développement (la Charte).

## Le lancement de la révision : 1<sup>er</sup> coup d'envoi pour un nouveau projet de territoire

Lors de la réunion du comité syndical du Parc du Luberon le 11 octobre 2019, les délégués de la Région, des Départements, des communes, des intercommunalités, ont voté le lancement de la révision de la charte.

Le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard de 5 critères définis par le Code de l'Environnement.

- La qualité, la fragilité et l'identité du territoire
- La pertinence et la cohérence de ses limites
- Son projet de territoire exprimé dans la Charte du parc naturel régional
- L'engagement durable des collectivités territoriales et des EPCI
- Les statuts, les moyens humains et financiers du syndicat mixte.

Tels sont les défis à relever ensemble pour poursuivre l'action menée par le Parc naturel régional du Luberon depuis plus de 40 ans au service de notre territoire.

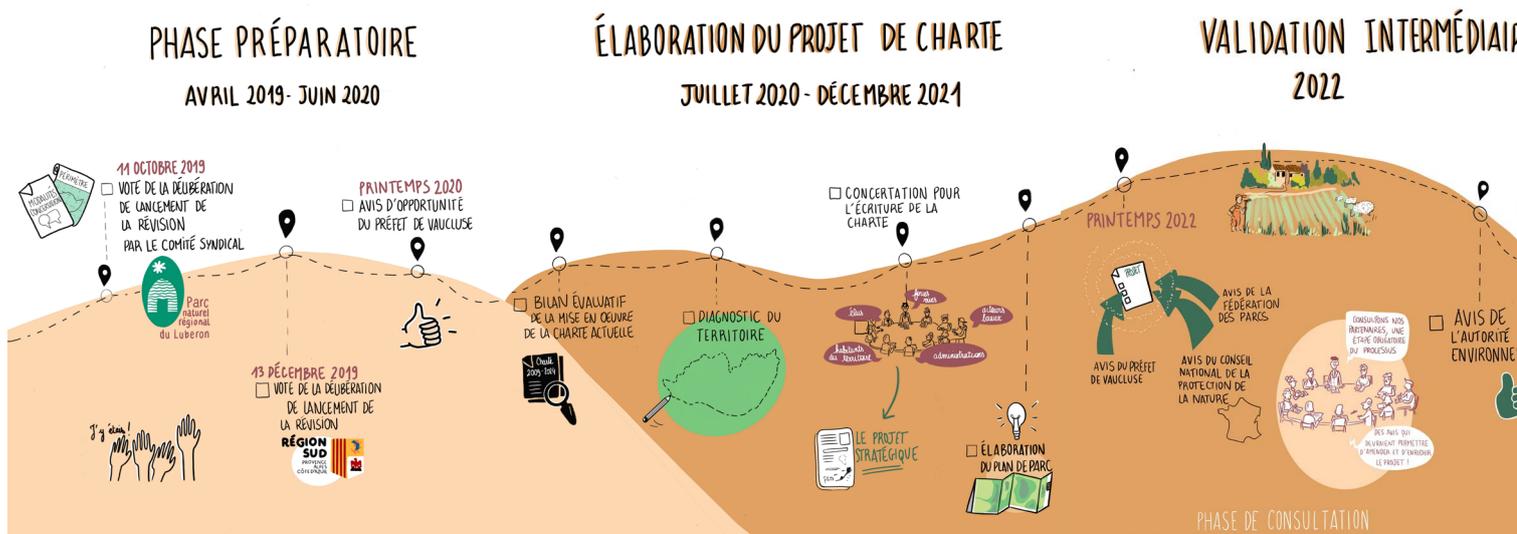


Lancement de la révision de la Charte le 11 octobre 2019

## Les grandes étapes de la révision de la charte

Les différentes étapes de la révision donnent lieu à des documents et à des avis obligatoires. Le rapport d'évaluation et le diagnostic territorial sont des études préalables à l'élaboration de la charte.

La concertation est une démarche transversale qui doit permettre de mettre en partage les études, et d'enrichir la réflexion dans le but d'élaborer un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs locaux.



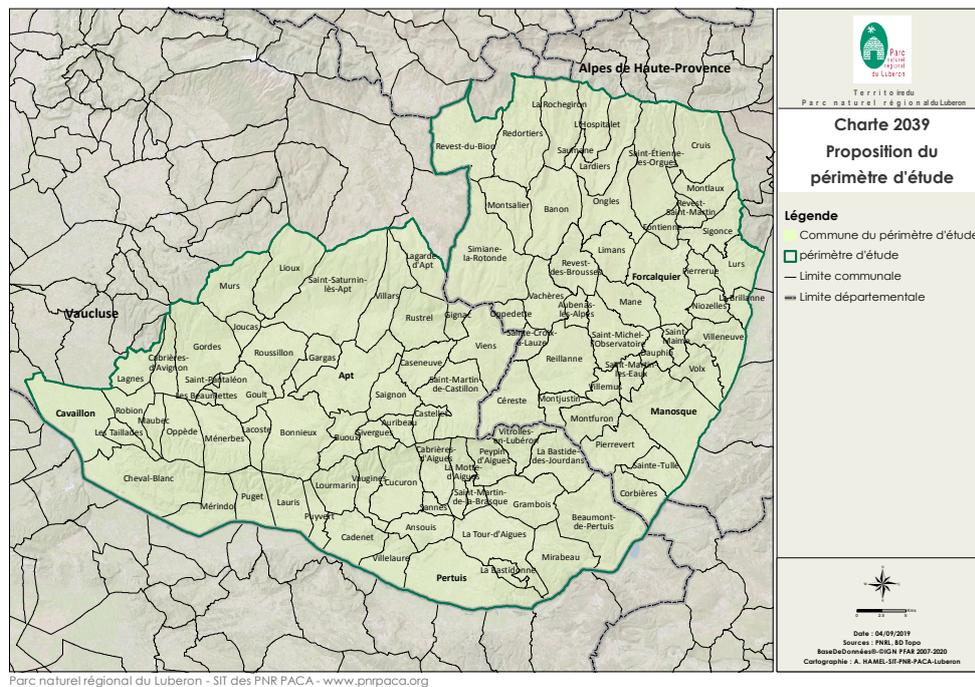
## 100 communes à l'étude !

C'est à l'occasion de la révision de la Charte que le périmètre du Parc peut évoluer.

En début de procédure, un périmètre d'étude est arrêté au regard d'une série de critères définis par le Code de l'Environnement.

Pour cette 3ème révision, le périmètre d'étude reprend le périmètre d'étude de 2009 (85 communes), plus 15 communes situées sur le versant sud de la montagne de Lure, portant le périmètre à 100 communes pour sa révision.

Les communes concernées pourront librement et volontairement décider d'approuver la future Charte du parc (automne 2023).



## Tous concernés !

**Les élus locaux** sont amenés à décider de l'ambition pour le territoire, à identifier les enjeux prioritaires, à impulser la concertation, à informer les citoyens, à représenter les valeurs du territoire et à mener la stratégie du Parc naturel régional du Luberon.

**Les associations, les professionnels, les chambres consulaires** contribuent à la mise en œuvre du projet de territoire. Il est par conséquent logique qu'ils participent à sa révision et son élaboration.

**Les habitants** sont également concernés.

La Charte d'un Parc est un projet pour le territoire et par conséquent pour toutes les personnes qui y vivent, y travaillent et y séjournent.

## Des moments pour décider, contribuer ou témoigner

En tant que facilitatrice de la concertation, l'équipe du Parc naturel régional du Luberon va mettre en place plusieurs espaces de rencontres. Ces groupes auront des objectifs bien précis afin de piloter, suivre ou contribuer à l'avenir de notre territoire.

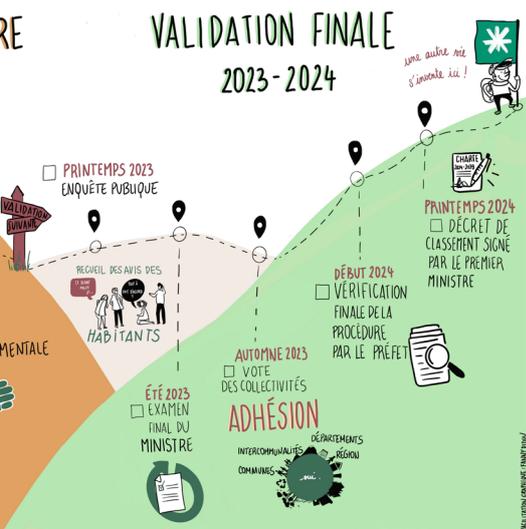
**Le comité de pilotage #Luberon2039** regroupe les élu(e)s de la Région Alpes-Provence-Côte d'Azur, des Départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, des communes, des communautés de communes et d'agglomération, les services de l'Etat et des membres associés. Son but est de piloter et de valider les grandes étapes de la révision de la charte.

### La commission #Luberon2039

composée d'élu(e)s, de techniciens, de scientifiques, de représentants ou de personnes qualifiées, permettra d'animer et de préparer les échanges et les propositions au comité de pilotage.

### Autres relais :

- **Les commissions thématiques**
- **Le conseil scientifique**
- **Le conseil territorial** (à créer)
- **Les rencontres dans les communes** (organisation de ces rencontres en cours de définition).



### En bref

- 2020 : Diagnostic et évaluation
- 2021 : Projet de Charte
- 2022 : Avis intermédiaires
- 2023 : Enquête publique
- 2024 : Décret de classement

*“ S'engager ensemble sur un territoire qui porte des valeurs ”*

# Votre rôle dans la révision de la charte ?



## Comment votre commune s'est-elle engagée dans la mise en œuvre de la charte 2009-2024 ?

En 2009, 77 communes ont adhéré au Parc naturel régional du Luberon. En signant la Charte, elles se sont engagées, dans le cadre de leurs compétences, à mettre en œuvre 43 mesures spécifiques. Des entretiens seront proposés aux communes dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte afin d'identifier le niveau d'atteinte des objectifs et les difficultés rencontrées.



## Comment prendre part au nouveau projet de charte ?

En tant qu'acteurs de la gouvernance, les maires et les délégués au Parc auront un rôle majeur à deux niveaux :

- d'une part, dans la définition des enjeux et de la stratégie globale du Parc,
- d'autre part, dans le processus participatif au niveau local.

# Une équipe à vos côtés !

L'ensemble des agents du Parc se mobilise à vos côtés dans la définition de la nouvelle Charte du Parc. Plusieurs chargés de mission œuvrent au quotidien à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie dans des domaines divers (eau, biodiversité, paysages et habitat rural, énergies renouvelables). Plusieurs projets sont également accompagnés à titre expérimental en matière agricole ou liés à l'éducation à la citoyenneté.

**Proximité, échange et technicité** permettront de travailler tous ensemble à l'avenir de notre territoire.

*“Rassemblons aujourd'hui nos forces et nos motivations et faisons du Luberon un territoire qui nous ressemble.”*

## Une vidéo pour sensibiliser



<https://youtu.be/hlhrVefqQgE>

## Quelques principes pour participer sereinement à la démarche

- 1/ Bien comprendre notre Luberon** : son patrimoine naturel, culturel, ses paysages, son évolution, ses fragilités, ses opportunités...
- 2/ Appréhender les étapes de la révision** et la refonte du projet du territoire : le cadre réglementaire, les critères obligatoires, les orientations régionales, les contraintes locales et les objectifs mondiaux de développement durable.
- 3/ Être acteur de la transition**. Le monde bouge, s'accélère, les changements climatiques, écologiques, socio-économiques sont une réalité.
- 4/ Se mobiliser autour d'un projet commun** : l'avenir du Luberon.

### Vous avez des questions sur la révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon ?

- Retrouvez l'actualité de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon sur [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)
  - Rejoignez le groupe Facebook «**#Luberon2039**»
- Abonnez-vous à la lettre d'information du Parc naturel régional du Luberon

#### Contacts :

Laure Galpin- Directrice  
[laure.galpin@parcduluberon.fr](mailto:laure.galpin@parcduluberon.fr)

Laure Vigouroux- Chargée de mission «Révision de la Charte» Tél. 04 90 04 42 04 / 06 24 77 39 80  
[laure.vigouroux@parcduluberon.fr](mailto:laure.vigouroux@parcduluberon.fr)



Parc naturel régional du Luberon  
60, place Jean-Jaurès- BP 122- 84400 Apt Cedex  
Tél. 04 90 04 42 00- [accueil@parcduluberon.fr](mailto:accueil@parcduluberon.fr)  
[www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

